



L'Agneau de Pauillac est un **agneau non sevré âgé de 80 jours maximum**. Il est **élevé sous la mère en bergerie** et essentiellement **nourri au lait de sa mère**. L'Agneau de Pauillac a un poids de carcasse allant de **11 à 15kg** et une viande de couleur claire, très tendre et peu filandreuse. Il est **exclusivement élevé dans le département de la Gironde** et commercialisé par le **Groupement des Éleveurs Girondins**.

L'Agneau de Pauillac bénéficie d'une **Indication Géographique Protégée (I.G.P)** qui **garantit sa qualité et son aire de production qui est le département de la Gironde**.

Le cahier des charges nécessite l'enregistrement de toutes les étapes de vie de l'animal de la naissance à l'abattage. Cette traçabilité permet de garantir l'origine du produit.

Un contexte français favorable mais en diminution

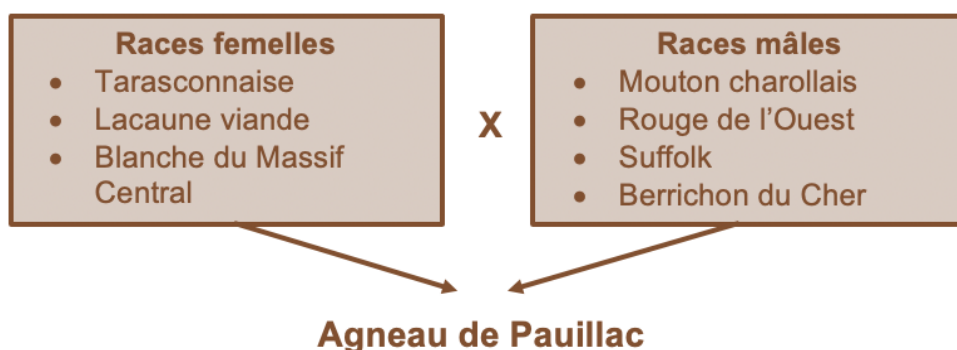
En France, la production ovine s'autosuffit à **50%**. La France **importe 50%** de sa consommation en agneau en provenance **d'Irlande, d'Angleterre et de Nouvelle-Zélande principalement**. Un agneau sur trois consommés en France est français. **La filière ovine est une filière qui diminue de plus en plus** avec pour cause principale le **vieillesse des éleveurs** (plus de la moitié ont plus de 55 ans). De ce fait, il est impératif qu'il y ait un **renouvellement des générations en production ovine** afin de répondre à la demande française. **L'Agneau de Pauillac a une notoriété telle que sa viande est vendue sur l'ensemble du territoire français mais aussi dans des pays étrangers**.

Le principal frein au développement de l'élevage ovin spécialisé est l'accession au foncier d'une surface conséquente (fermage, achats...). C'est pourquoi aujourd'hui il se développe plutôt des **ateliers complémentaires de l'ordre de 200 brebis sur 30ha**.

La consommation d'agneau en France est de **2,4kg d'agneau/personne en 2018**. Le prix moyen de l'agneau lourd est de **7€/kg**. Le prix moyen de l'Agneau de Pauillac est de **8,20€/kg de carcasse** et peut aller jusqu'à **8,70€/kg de carcasse** quelques semaines avant Pâques et avant Noël.

Techniquement parlant

L'agneau de Pauillac est issu d'un **schéma génétique précis avec des races provenant d'un cahier des charges**.



Les animaux doivent être **manipulés avec soin afin d'éviter toute source de stress.** |

Le logement des animaux

La bergerie doit répondre à 2 objectifs :

- Un **confort optimal** de l'animal
- Le maintien d'une **ambiance propice au bon développement des animaux** et à la réduction des problèmes sanitaires

Règles à respecter pour les conditions d'habitat :

- Surface de couchage de **1,5m² minimum pour une brebis** en fin de gestation et de **1m² pour 2 agneaux**
- **Aération suffisante** soit par une ventilation naturelle de l'air soit par une ventilation mécanique
- **Éclairage naturel des brebis**, les baies doivent représenter au minimum 1/15 de la surface au sol du bâtiment
- **Longueur d'auge** ou de râtelier de **minimum 1 mètre linéaire pour 3 brebis**
- **1 abreuvoir pour 30 à 40 brebis** à une hauteur suffisante pour éviter la souillure de l'eau par les animaux
- **Litière obligatoire** composée de paille renouvelée aussi souvent que nécessaire
- Les bâtiments sont vidés et nettoyés de façon approfondie au moins une fois par an

Les abords de l'exploitation doivent être propres et accessibles, les haies et les fossés doivent être entretenus et la construction de nouveaux bâtiments doit être en harmonie avec l'environnement paysager.

L'alimentation des animaux

Alimentation des mères :

- Alimentation à **base de fourrages naturels et de concentrés**
 - Prairies naturelles et parcours
 - Prairies cultivées à base de graminées et légumineuses fourragères
 - Cultures dérobées : sorgho, colza, betteraves...
- **Alimentation appétante, équilibrée** et qui tient compte du stade physiologique de la brebis
- Troupeau reproducteur **alimenté en pâturage au minimum 7 mois par an.**

Alimentation des agneaux :

- Essentiellement nourris au lait par **tété au pis de leur mère**
- Utilisation d'**aliment d'allaitement en complément** de l'alimentation maternelle **interdite**
- **Alimentation complémentaire qui ne dépasse pas 45% de l'alimentation totale avec 18% de matières azotées, 20% de céréales et 5% de matières grasses**
- Utilisation de l'**ensilage** et de l'enrubannage **interdite** pour les agneaux.

Exemple de résultats économiques d'un élevage ovin viande spécialisé en production d'Agneau de Pauillac.

Pour un atelier complémentaire de 200 brebis sur 30ha on peut espérer une marge brute de 20K€.



Données :

- 550 brebis
- 90ha surfaces agricoles utilisées : 79ha SFP + 11ha de céréales
- 1,4 de productivité numérique
- 770 agneaux vendus
- Renouvellement par achat



PRODUITS				
		Quantité	Prix unitaire	Montant
Ventes	Agneau de Pauillac	539	109€	58 751€
	Agneaux légers	231	95€	21 945€
	Réformes	80	50€	4 000€
Aides (estimation moyenne)	Aide ovine	550	23,80€	13 090€
	<i>Si nouvelle installation pendant 3 ans</i>		6€	3 300€
	Droits à paiement de base	90	132€	11 880€
	Paiement redistributif	52	25€	1 300€
	Paiement vert	90	80,80€	7 272€
Achat d'animaux	Agnelles	100	140€	14 000€
	Béliers	4	600€	2 400€
	Aides du Conseil Départemental de la Gironde			5 000€
Produit total				110 138€

CHARGES OPERATIONELLES			
	Quantité	Prix unitaire	Montant
Alimentation <i>Concentré, Auto-conso et CMV</i>	105T	280€	29 400€
Charges fourragères	79ha	42€	3 318€
Autres charges <i>Frais vétérinaire, frais d'élevage</i>	550	14€	7 700€
Marge brute			69 720€
Charges de structure (MSA, carburant, électricité...)			30 000€
Charges totales			70 418€
Excédent brut d'exploitation (EBE)			39 720€
Amortissement matériel			9 000€
Amortissement bâtiment			4 500€
Frais financiers			1 000€
Résultat courant			25 220€



CONTACT :

Jean-Pierre DUGAT - Conseiller ovins et caprins

06 20 26 45 54



Bibliographie :

Cahier des charges de l'indication géographique protégée « Agneau de Pauillac » homologué par l'arrêté du 3 février 2015 – Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt n°7-2014.

Association de l'Agneau de Pauillac, « *L'Agneau de Pauillac recrute de futurs éleveurs* ».

Ont participé à la rédaction de cette fiche technique Aurore Paradis-Hiare et Jean-Pierre Dugat.